



SOMMAIRE

- P.1** Edito de la Commission Communication
- P.2** Conseil municipal
- P.3** La Parole est aux commissions
- P.5** La Parole est aux associations
- P.6** Manger et dormir à Anthon
- P.7** C'est d'actualité

EDITO

Anthonoises, Anthonois

En ce début d'été, la commission communication vous retrouve pour vous diffuser les toutes dernières informations sur la vie de notre village. Vous pouvez aussi continuer à suivre l'actualité sur le site internet www.mairie-anthon.fr.

Depuis notre dernier numéro, la vie d'Anthon a encore une fois été rythmée par nos associations à travers les événements organisés par le Sou des Ecoles, l'Amicale, le FC Anthon ou encore l'Association Intercommunale de Chasse Chavanoz Anthon. Ces événements ne sont possibles que grâce à l'exceptionnel dévouement de nos bénévoles toujours prêts à se mobiliser pour animer la vie du village.

Même si la météo n'est pas encore au beau fixe au moment où nous écrivons cet éditorial, cette saison est le temps d'une végétation luxuriante, accompagnée de son lot de tonte, désherbage, entretien des espaces verts. C'est pourquoi un article sur le « Pacte Citoyen » est largement développé afin de répondre à la nouvelle réglementation.

De plus, les longues journées d'été sont propices aux moments conviviaux sur la place du village (jeu de boules, city stade...) ainsi que chez soi mais tout doit se faire dans le respect de notre environnement et de la population pour bien vivre ensemble.

Nous vous laissons parcourir ce numéro des « Nouvelles d'Anthon » et nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été.

La commission communication

Les nouvelles d'Anthon n°4 Juillet 2016

Directeur de publication : Bruno Bon
Réalisation : Michel Brivet
Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon
Photos : Mairie, associations, particuliers avec leur accord
Impression : Imprimerie ICA
Mise en page : http5000
Dépôt légal : 2016. Imprimé en France.



BIBLIOTHÈQUE HENRI BODET Horaires d'été

En juillet

Mercredi : 15h - 16h30
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h - 11h30

En août

Mercredi : 15h - 16h30
Samedi : 10h - 11h30

Fermé du 25 juillet au 8 août - Tél 04 78 32 21 51

LA MAIRIE

Secrétariat de Mairie d'Anthon
Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 10h à 12h et de 16h à 18h30
Mardi de 16h à 17h30
Mercredi fermé

Jeudi de 16h à 18h30
Vendredi de 10h à 12h et de 16h à 17h30
2^e et 4^e samedis du mois de 9h à 11h30

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 04 78 32 13 22. M. le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Le secrétariat sera fermé du 15 au 21 août 2016

C ONSEIL MUNICIPAL : POINTS PRINCIPAUX

Dissolution du SIVOM

Le Maire rappelle la dissolution du SIVOM au 1^{er} janvier 2016 et la reprise des compétences par la communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry.

Le site internet et les coordonnées téléphoniques restent pour le moment les mêmes : 04 72 02 95 01 et www.sivom-pontdecheruy.fr



Révision des taux des taxes et des tarifs communaux

■ Taux des 4 taxes directes locales 2016

Au vu des baisses de dotations qui perdurent encore jusqu'en 2017 et des charges supplémentaires (cotisation au service incendie et secours redevenue une compétence communale, prise en charge de l'instruction des autorisations du droit du sol, nouvelles charges liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires), le Maire propose d'augmenter la taxe d'habitation de 5% et la taxe foncière bâti de 3.2% (ces taxes n'ayant pas été majorées depuis plus de 15 ans).

• Taxe d'habitation	13,89 %
au lieu de 13,23 %	
• Taxe foncière (bâti)	17,87 %
au lieu de 17,32 %	
• Taxe foncière (non bâti)	52,34 %
• CFE (remplace la Taxe Professionnelle)	20,37 %

Délibération votée à l'unanimité.

■ Location Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuellement en vigueur pour la location de la salle des fêtes, et demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2017, ces tarifs n'ayant pas été réévalués depuis le 1^{er} janvier 2006.

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Hiver (du 15/10 au 15/04)	380€	400€
Été (du 15/04 au 15/10)	300€	320€
Caution	300 + 150€	300+150€
Location bar/office	70€	80€
Caution	150€	150€
Caution prêt de tables/bancs	50€	50€
Caution prêt barnums	200€	200€

Délibération votée à l'unanimité.

■ Concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuellement en vigueur, et demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2017, ces tarifs n'ayant pas été réévalués depuis le 1^{er} janvier 2006.

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Concessions 15 ans	107€	120€
Concessions 30 ans	200€	220€

Délibération votée à l'unanimité.

■ Tarifs périscolaires

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuellement en vigueur, et demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2016.

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Cantine repas régulier	4,30€	4,40€
Cantine repas occasionnel	5,00€	5,20€
Garderie réguliers (par demi-heure)	1,50€	1,50€
Garderie occasionnels (par demi-heure)	2,25€	2,25€
TAP réguliers (par séance)	gratuit €	0,50€
TAP exceptionnels (par séance)		2,00€

Délibération votée à l'unanimité.

Périscolaire

À partir de la rentrée 2016, il sera demandé une participation des parents pour l'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires. Un bilan des TAP a été réalisé avec le comité de pilotage mi-juin (compte-rendu de ce bilan disponible prochainement sur le site internet de la mairie). Le PEDT (projet éducatif territorial) a été validé pour une durée de 3 ans et sera donc reconduit pour l'année scolaire 2016/2017.

Communauté de communes

■ Compétence facultative « reconstruction et entretien de la piscine intercommunale à Charvieu-Chavagneux »

Monsieur le Maire expose :

Lors de la réunion du 19 février 2016, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de prioriser la natation scolaire sur notre territoire et a choisi de demander au Conseil Départemental d'intégrer comme **projet structurant** de notre secteur **la réhabilitation de la piscine sise à Charvieu-Chavagneux** et de solliciter une subvention pour sa réfection. Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, les Conseils Municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent se prononcer sur l'intégration de la compétence facultative « **reconstruction et entretien de la piscine intercommunale de Charvieu-Chavagneux** ».

Le Conseil Municipal salue ce projet et donne à l'unanimité un avis favorable.

■ Modification du nom de la communauté de communes

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Communautaire a approuvé dans sa séance du 30 mars 2016 la proposition du Président **de modifier la dénomination de la Communauté de Communes**, le nom actuel (Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Saint-Exupéry) étant trop long et mal adapté à la communication.

Plusieurs propositions avaient été formulées et une réflexion engagée à ce sujet. Le Bureau communautaire s'est orienté vers la dénomination suivante : « **Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné** » sigle **LYSED**.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les Conseils Municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent se prononcer sur ce changement de nom.

Délibération votée à l'unanimité.



Sécurité routière

Courrier de riverains de la route de Lyon : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé à la mairie par des riverains de la route de Lyon afin d'alerter les élus sur le problème de vitesse à l'entrée du village (route de Lyon après la chicane).

Monsieur le Maire a avisé le Lieutenant de gendarmerie des problèmes de vitesse rencontrés sur l'ensemble de la commune et du sentiment d'impunité de certains automobilistes ainsi que des problèmes de stationnement de poids lourds. Il indique qu'il a demandé à mettre en place des contrôles de vitesse aléatoires et plus fréquents.

Les comptes-rendus complets des Conseils Municipaux sont consultables sur le site internet www.mairie-anthon.fr à la rubrique « Comptes-rendus ».

LA PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Urbanisme

Petite correction faisant suite à certaines interrogations sur la dénomination correspondant aux parcelles 673 et 580 de couleur violette (commerces et espaces publics) ainsi que sur la liaison piétonne entre le lotissement du vieux Tilleul et la rue du Prince D'Orange.

Concernant la liaison piétonne, celle-ci est tout simplement supprimée du fait du caractère privé du lotissement du vieux Tilleul.

Pour la zone (commerces et espaces publics), ces deux parcelles sont des réserves foncières qui seront utilisées ultérieurement pour la réalisation d'infrastructures publiques non définies aujourd'hui ni en terme de délai de réalisation ni en terme de type d'infrastructures. Pour cela nous identifions la zone comme « réserve foncière » ce qu'elle est exactement.

Réserve foncière

Suppression de la liaison piétonne



Civisme et bien-vivre ensemble à Anthon

La qualité de vie à Anthon, si importante et chère à tous, ne peut exister sans la participation de chacun d'entre nous au respect de règles de bon voisinage, ou simplement de bon sens.

Nous l'avons évoqué dans le dernier bulletin municipal, la conjoncture économique (baisse des dotations de l'état), le développement de notre commune (nouvelles voiries, nouveaux espaces verts...), de nouvelles normes ou contraintes (accessibilité des bâtiments, suppression programmée en 2017 de l'usage de produits phytosanitaires, contrôle des bornes incendie...), de nouvelles compétences communales obligatoires (instruction des documents d'urbanisme, compétence incendie...), nous ont conduits à ajuster notre fiscalité et les tarifs communaux.

Pour limiter cet effort financier, nous avons fait le choix de contenir nos charges, notamment en personnel. Mais afin de préserver notre cadre et qualité de vie à Anthon, nous allons vous solliciter au travers d'un **pacte citoyen** sur lequel nous travaillons, pour assurer la propreté et l'entretien au droit de la propriété de chacun. Ainsi, au même titre que pour le déneigement, il sera demandé à chacun de **veiller au bon entretien devant sa propriété (trottoir, caniveau, limite d'espace public)** en balayant

ou désherbant (sans produit chimique) ces espaces...

Ce pacte citoyen, peut-être sous forme d'arrêtés municipaux, reprendra les règles du bien vivre ensemble, de bon voisinage ou simplement de bon sens : ne pas laisser sa poubelle sur la voie publique, ni son véhicule dont on n'a plus l'utilité, ne pas laisser ses haies ou arbres déborder sur les espaces publics ou chez le voisin, respecter la réglementation sur les nuisances sonores, sur le stationnement...

Préserver un cadre de vie agréable à Anthon est l'affaire de tous et ne nécessite pas de gros efforts mais juste une prise de conscience, et un petit changement de ses habitudes.



■ Rendez-vous en mars prochain pour le prochain nettoyage de printemps



Travaux de voirie

■ Rue Noire

Nous avons réalisé un bateau sur une partie du trottoir afin de faciliter l'accès aux habitations, mais également afin d'améliorer l'écoulement des eaux en direction des bouches pluviales.



■ Rue du Prince d'Orange

Afin de stopper les dégradations de chaussées et causées par les arbres, nous avons fait réaliser une campagne d'abattage par la société **Brando**. Pour sécuriser provisoirement le trottoir le temps que les racines se dégradent dans le sol, les trous ont été rebouchés avec du concassé compacté par la société **CTPG**.

Les reprises d'enrobé seront réalisées ultérieurement.



L A PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

FCA (Football Club Anthon)

Pour cette fin de saison l'équipe seniors du FC Anthon arrive 2^e de son championnat ce qui ne lui permet peut-être pas d'accéder à une division supérieure, seul le district après comptage des points de toutes les équipes de notre division peut nous le confirmer. Cela dit, le groupe s'est montré solide puisqu'il n'a perdu qu'une rencontre sur la 2^e partie de saison et a même réalisé une série de 7 matchs sans défaites.

Reste maintenant à préparer la saison prochaine, des projets sont en cours et verront peut-être la création d'une équipe seniors 2. Nous gardons encore l'espoir de recréer une ou des équipes de jeunes.

Nous remercions tous les sponsors qui nous ont permis d'acheter du matériel aux joueurs.

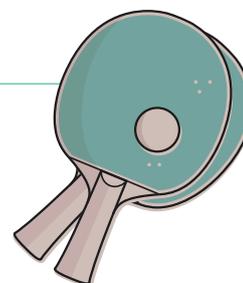


Amicale d'Anthon

■ Section Tennis de Table

La section Tennis de Table de l'Amicale a organisé son tournoi le dimanche 13 Mars. Il y avait 11 adultes et 8 enfants qui ont disputé différents matchs en simple et en double toute la journée dans une bonne ambiance.

Les organisateurs regrettent la faible participation des habitants de la commune pour un **tournoi ouvert à tous les non-licenciés de 8 à 88 ans.**



■ Fête du Printemps



En ce qui concerne la fête du Printemps, ce fut un succès. Les innovations de cette année ont bien été appréciées, telles que le grand écran et nos petites mises en scène.

Tout s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, à renouveler pour l'an prochain.

Nous remercions tous les bénévoles sans qui cette soirée n'aurait pas pu se faire aussi bien.

Les Voix d'Anthon

■ Fête du Village

Nous avons commencé sous le rythme de la fanfare lors de la distribution des brioches dans tout le village. Nous remercions toutes les personnes qui ont ouvert leurs portes et pour la première fois nous avons manqué de brioches à la vente. Nous avons ensuite partagé un repas convivial où toutes les générations se sont retrouvées. Pour continuer dans la bonne humeur, nous avons eu différentes démonstrations d'activités où petits et grands nous ont dévoilé leur talent : le chant animé par les Voix d'Anthon, le jonglage assuré par l'équipe de Bruno, le modern jazz par la troupe de Camille et cette année une démonstration de pom-pom girls qui a rencontré beaucoup de succès. Ce fut une très belle journée ensoleillée, animée et encadrée par des bénévoles que nous remercions.

L'équipe Amicale d'Anthon



M ANGER ET DORMIR À ANTHON

Après avoir présenté le nouveau propriétaire du restaurant Les Platanes, nous continuons avec les différents commerces et services présents sur notre commune.

Anthon Multiserv'

Repris depuis février 2011 par Sylvie Patinaud. Vincent est venu rejoindre sa maman peu de temps après et la convivialité qu'ils ont su apporter dans l'épicerie a permis à celle-ci d'évoluer d'années en années... Appréciée par les jeunes et les moins jeunes, l'épicerie permet aux gens du village et aux alentours de se retrouver et de bavarder...

Ouvert 7j/7 : du lundi au samedi de 7h30 à 12h et de 15h30 à 19h30 et le dimanche de 7h30 à 12h30 et de 15h à 18h. Alimentation diverse, Presse - Loto - Tabac, Dépôt de pains, Point vert, Snacking, Articles de pêche.



Boucherie-Charcuterie Jund

Depuis l'accord du conseil municipal de juillet 2015, la **boucherie Jund** effectue une tournée dans le village **le mercredi matin de 9h à 12h30**. M. Jund stationne en début et fin de matinée sur la place en face de la mairie. Il est possible de passer des commandes et d'en demander la livraison. Toute la charcuterie est artisanale, sans colorant et un choix de plats cuisinés est proposé.



Pizza Santa

Le camion **Pizza Santa** est installé tous **les vendredis et samedis soirs** sur le parking de la montée de la barre à partir de 19h. Vous pouvez commander sur place ou par téléphone au **06 13 77 48 20**.

Bon appétit !



La Ferme de Gringalet Maison d'hôtes de charme

La ferme de Gringalet vous accueille dans un écrin de verdure, un cadre bucolique. Vous serez charmés par une décoration soignée et par la qualité et le confort des chambres proposées.

Pour se renseigner et contacter cette maison d'hôtes de charme :

Site internet : www.lafermedegringalet.com

Tél : 04 78 32 09 10 / 06 62 38 52 90

Mail : lafermedegringalat@gmail.com

Venez, savourez et vous comprendrez !



Bienvenue au Donjon, les nouvelles chambres d'hôtes, 9 rue de la Gait

Un mariage, un baptême, un anniversaire surprise, un déplacement professionnel dans la région d'Anthon... mais où allez-vous donc loger vos proches et vos amis ? Réponse : Au Donjon et ses quatre chambres d'hôtes lancées début mai 2016 par Elisabeth Larger. Dans un cadre magnifique surplombant le confluent de l'Ain et du Rhône, pour une journée, un week-end ou un séjour plus long, le Donjon sera ravi d'accueillir les visiteurs de passage en quête de calme et de confort.

Vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur le site www.ledonjon-anthon.com. Vous pouvez aussi nous contacter par mail à contact@ledonjon-anthon.fr ou téléphone au **06 76 38 22 49**.



C'EST D'ACTUALITÉ

Rappel chiens catégorisés : pensez à déclarer votre chien auprès de la mairie

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. Si vous voulez posséder un tel animal, vous devez remplir certaines conditions.

■ Chiens d'attaque (1^e catégorie)

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le Livre des Origines Françaises ou LOF). Ils peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls)
- Mastiff (chiens dits boerbulls)
- Tosa

Interdictions

- Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France. La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Si le chien a moins de 8 mois, un permis provisoire est délivré.
- Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique.
- Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collec-

tifs.

Obligations

- Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire.
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.
- Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC) ou la société I-CAD.

■ Chiens de garde et de défense (2^e catégorie)

Il s'agit des chiens :

- de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier
- de race Rottweiler,
- de race Tosa,
- assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

À savoir : le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens pouvant être dangereux.

Obligations

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique,
- dans les transports en commun,
- dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,

- dans les parties communes des immeubles collectifs.

Vous devez aussi avoir la carte d'identification.

Sanctions en cas de non-respect de la réglementation

Si vous ne respectez les règles (interdictions ou obligations), vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 15000€. Dans certains cas, vous encourez aussi une peine de 6 mois de prison.

■ Démarches à effectuer

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux doit remplir un dossier à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de séjour habituel de l'animal.

L'imprimé de déclaration

Pour un chien de première catégorie porte le n°CERFA 11459*02

Pour un chien de seconde catégorie porte le n°CERFA 11461*02

Le dossier comprend les pièces justificatives suivantes :

- Identification du chien,
- Vaccination antirabique du chien en cours de validité,
- Certificat vétérinaire de stérilisation des chiens mâles et femelles de la première catégorie (chiens dits d'attaque),
- Assurance responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Coordinatrice sociale

Les communes de l'agglomération en partenariat avec la gendarmerie ont mis en place le service d'une coordinatrice sociale dans les locaux de la gendarmerie.

Un relais entre la gendarmerie et les partenaires sociaux

TÉMOINS OU PROCHES, CONTACTEZ LE 06.15.19.42.67.

RACHEL MOINE, coordinatrice sociale

Permanences en Gendarmerie, 10 rue des Aubépines 38230 Pont de Chéry

Accueil social – écoute – action – orientation – facilitation du lien

Vous êtes Victime ou Auteur... Majeur ou Mineur...

Violences conjugales, intra familiales, sexuelles, harcèlements...

PARLER C'EST IMPORTANT...

N'ATTENDEZ PLUS POUR ALLER MIEUX

Permanences
Lundi 14h - 18h
Mercredi 14h - 18h
Jeudi 9h - 12h et 14h - 17h

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Autonne Chantier d'insertion Chauroux JANNYRIAN Pont de Chéry Ville de Jallieu

Bien vivre ensemble : Nuisances sonores, la réglementation



Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que : **tondeuse à gazon, débroussaileuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique** ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions sont passibles d'une amende contraventionnelle.



Les Anthonois ont du talent



En entrant dans la Mairie, vous avez certainement remarqué ce magnifique blason de notre commune, sculpté dans du bois. Il est l'œuvre de **M. Roger PONSONNET**, qui en a fait don à son ancien employeur, la Mairie d'Anthon.

En effet, Roger Ponsonnet a été employé communal et garde champêtre à Anthon de 1978 à 1998. C'est alors à la retraite qu'il a pu s'adonner à ses passions favorites : le jardinage, la sculpture sur bois. Nous le remercions de nous les faire partager.



Manifestations à venir

DATE	ANIMATION	ASSOCIATIONS	LIEU
13 juillet 2016	Feu d'artifice et bal	Interassociation	Stade des eaux vives
2 septembre 2016	Assemblée générale	Amicale	Salle des fêtes
3 septembre 2016	Concours de pétanque	AICA	Chavanoz
3 septembre 2016	Forum des associations	Interassociation	Salle des fêtes
10 septembre 2016	Tournoi de pétanque	FC Anthon	Stade des eaux vives
25 septembre 2016	Vide-grenier	Amicale	Stade des eaux vives
5 octobre 2016	Assemblée générale	Sou des écoles	Salle des associations
16 octobre 2016	Repas des classes en 6	Amicale	Salle des fêtes
29 octobre 2016	Halloween	Sou des écoles	Salle des fêtes
11 novembre 2016	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
12 novembre 2016	Vente de boudins	AICA	Chavanoz
20 novembre 2016	Bourse aux jouets	Sou des écoles	Salle des fêtes
26 novembre 2016	Vente de boudins	Anciens combattants	Parking salle des fêtes
26 novembre 2016	Concours de coinche	Amicale	Salle des fêtes
3 décembre 2016	Téléthon	Interassociation	Salle des fêtes
10 décembre 2016	Vente de sapins	Sou des écoles	Parking Salle des fêtes
10 décembre 2016	Concours de coinche	AICA	Chavanoz
16 décembre 2016	Arbre de Noël	Ecoles	Salle des fêtes
16-17 décembre 2016	Livraison colis Anciens	Amicale	Salle des associations
17 décembre 2016	Vente de boudins	AICA	Parking Salle des fêtes
31 décembre 2016	Réveillon	Amicale	Salle des fêtes



Décès

Nous avons appris le décès de M. Pierre Dumont à l'âge de 78 ans. Domicilié à Loyettes, il a été Maire d'Anthon de 1971 à 1983.

■ Feu d'artifice du 13 juillet

La municipalité ainsi que les associations avec les bénévoles vous invitent **le 13 Juillet** au stade des eaux vives pour le feu d'artifice qui sera tiré **à 23h** ainsi que le bal associé. Une restauration sera ouverte **à partir de 19h30**, nous vous attendons nombreux.

■ A noter dans vos agendas

Forum des associations le samedi 3 septembre 2016 de 10h à 12h à la Salle des Fêtes Emile Blasquez.